



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
Du Jeudi 4 avril 2019 à 19h30 en Mairie

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL.

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Claude FABRE, Xavier LONG, Claude BLANCHET, Henriette COLLET, Noredine FRIH, Véronique GENSUL, Eric LIONS (arrivé à 20h12), Sonia MARMUGI, Julien BRENIERE, Stéphanie ROUX, Thomas BETH, Isabelle PALMARINI, Sophie GOURCEAUX (départ à 21h)

Membres excusés : Laurence DESLANDES pouvoir donné à Thomas BETH
Sophie GOURCEAUX pouvoir donné à Claude FABRE (à 21h)
Eric LIONS pouvoir donné à Véronique GENSUL (jusqu'à 20h12)

Secrétaire de séance : Henriette COLLET

ORDRE DU JOUR :

- 5- Compte administratif 2018 budget principal
- 6- Compte administratif 2018 budget camping
- 7- Affectation du résultat budget principal
- 8- Affectation du résultat budget camping
- 9- Taux des 3 taxes 2019
- 10- Subventions aux associations 2019
- 11- Constitution d'une provision
- 12- FSL 2019
- 13- Vente bien immobilier communal
- 14- Convention utilisation Le kiosque 2019
- 15- Tarifs marché estival 2019
- 16- Occupation du domaine public – redevance terrasses 2019
- 17- Tarif branchement électrique camion pizza 2019
- 18- Budgets primitifs 2019
- 19- Convention service mutualisé ADS
- 20- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité
- 21- Assiettes des coupes de bois
- 22- Motion accès Hautes-Alpes
- 23- Questions diverses

Une conseillère municipale fait la remarque qu'elle ne comprend pas pourquoi il est inscrit que les conseillers ont refusé de discuter des compteurs linky, le maire précise que lors du conseil municipal du 10/01/19 les élus avaient en effet refusé la délibération qu'il proposait.

Un conseiller municipal souhaite que l'on reformule une question diverse du compte rendu du 07/02/2019 qui n'est pas clair :

- Le Maire informe les conseillers que les locataires de l'ancienne Ecole St Roch sont favorables **pour l'acquisition** du bien et qu'ils ont un accord de principe d'une banque pour un prêt. Les élus sont d'accords pour finaliser le compromis.

Le compte-rendu du conseil municipal du jeudi 7 février 2019 est voté avec 6 voix pour, 3 abstentions, 6 contre soit 15 voix.

Un conseiller municipal tient à remercier la commission finances pour le travail effectué sur le budget de cette année et des années précédentes.

5- Compte administratif 2018 budget principal

Arrivée de M. Eric Lions à 20h12

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Xavier LONG 2^{ème} adjoint, en charge des finances afin de présenter le compte administratif 2018 du budget principal.

Sortie de M. Le Maire pour le vote du compte administratif.

Celui-ci est adopté avec 8 votes pour, 3 abstentions et 3 contre.

6- Compte administratif 2018 budget camping

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Xavier LONG 2^{ème} adjoint, en charge des finances afin de présenter le compte administratif 2018 du budget camping.

Sortie de M. Le Maire pour le vote du compte administratif.

Celui-ci est adopté avec 10 votes pour et 4 abstentions.

7- Affectation du résultat budget principal

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Xavier LONG 2^{ème} adjoint en charge des finances qui expose qu'il convient d'affecter les résultats de l'exercice 2018 du budget principal.

Cette délibération est adoptée avec 9 votes pour, 3 abstentions et 3 contre.

8- Affectation du résultat budget camping

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Xavier LONG 2^{ème} adjoint en charge des finances qui expose qu'il convient d'affecter les résultats de l'exercice 2018 du budget camping

Cette délibération est adoptée avec 11 votes pour et 4 abstentions.

9- Taux des 3 taxes 2019

Le Conseil Municipal propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour la taxe d'habitation la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe sur le foncier non bâti.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

10- Subventions aux associations 2019

Diverses subventions ont été attribuées en faveur des associations lors de la commission animation puis validées par la commission des finances.

Le maire présente les montants accordés aux associations. Une discussion est engagée sur le montant attribué à certaines associations.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

11- Constitution d'une provision

Monsieur l'adjoint chargé des finances expose aux membres du conseil municipal que le respect du principe de prudence oblige à constituer une provision pour risques et charges financiers conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14 au sujet du dernier versement à faire l'année prochaine au SIVU Eau de l'Embrunais.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

12- FSL 2019

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal une demande de participation au FSL « Fond de Solidarité pour le Logement » géré par le Conseil Départemental des Hautes-Alpes. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à signer la convention avec le Conseil Départemental.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

13- Vente bien immobilier communal

V. Gensul précise qu'elle ne prendra pas part au vote de cette délibération.

Suite à l'accord du conseil municipal de vendre un bien communal, il s'agit de délibérer afin de poursuivre la procédure de la vente.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

14- Convention utilisation Le kiosque 2019

Monsieur le Maire rappelle que le restaurant la Forge utilise le kiosque situé en face du restaurant afin d'y installer une terrasse pour la saison estivale. Le montant du loyer est reconduit pour 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

15- Tarifs marché estival 2019

Monsieur le Maire rappelle que les dates d'ouverture du marché estival sont du mardi 9 juillet au mardi 27 août 2019.

Les tarifs 2018 du marché sont reconduits pour 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

16- Occupation du domaine public – redevance terrasses 2019

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire le montant de la redevance d'occupation du domaine public sur les terrasses

Une élue demande de quelle date à quelle date sont installées les terrasses.

Une élue demande si un règlement de mise en place des terrasses existe car s'il y a des différences de traitement il faut une convention.

Le maire rappelle que les professionnels doivent renouveler leur demande d'autorisation annuellement. Les conditions (durée...) sont fixées par la mairie. La convention avait été rédigée il y a deux mandats.

Délibération adoptée avec 14 voix pour et 1 abstention.

17- Tarif branchement électrique camion pizza 2019

Monsieur le Maire rappelle que le camion à pizza les Deux Vallées occupe la place du village de mai à septembre. Chaque année, il doit s'acquitter du raccordement électrique d'un montant forfaitaire pour la saison en cours. Ce tarif est reconduit pour 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

18- Budgets primitifs 2019

Départ Sophie Gourceaux à 21h.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Xavier LONG, 2^{ème} adjoint en charge des finances afin d'exposer les budgets primitifs (principal et camping) 2019.

M. Long fait la présentation des dépenses et des recettes en fonctionnement et ensuite il présente l'investissement opération par opération.

C.Fabre, élu du SIVU des Loulous, précise que la ligne pour les compensations de charges territoriales avec le SIVU a baissé. Il fait remarquer la bonne gestion de la micro-crèche des Petits Petons pour l'année 2018.

Il y a de nombreux investissements en 2019 et un emprunt sur l'ensemble des programmes d'investissement 2019 sera fait.

Un élu demande une suspension de séance avant le vote du budget.

Le budget primitif principal est adopté avec 9 voix et 6 contre.

Le budget primitif du camping est adopté à 14 voix pour et 1 abstention.

Une élue fait remarquer à l'autre équipe qu'ils sont dans l'opposition ; la réponse ne se fait pas attendre par un élu du groupe concerné « le mot opposition est obsolète », nous sommes l'autre groupe, on pourrait en parler

19- Convention service mutualisé ADS

La communauté de commune de Serre-Ponçon propose en effet une nouvelle convention qui s'inscrit dans le cadre des précédentes et qui a pour objectif :

- L'uniformisation du document sur l'ensemble du territoire en annulant et remplaçant les conventions préexistantes ;
- La mise à jour document ;
- L'ajout d'une option de procédure de simplification de l'instruction des autorisations d'urbanisme dans le cadre de la mission obligatoire du service.

Monsieur le Maire après présentation de la convention invite le conseil municipal à se prononcer sur l'organisation du service instructeur mutualisée des demandes d'autorisations relatives au « droit des sols » selon le dispositif joint en annexe.

Suite à la commission urbanisme du 01/04/2019, il est décidé de garder le fonctionnement et de poursuivre ce qui se fait actuellement.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

20- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Création d'un poste pour un agent au sein de la collectivité en charge des repas portés et du ménage.

Il s'agit d'un poste à 26 heures hebdomadaires.

La délibération est votée à l'unanimité soit 15 voix.

21- Assiettes des coupes de bois

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du chef de service forêt de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2020 en forêt communale relevant du régime forestier.

Il s'agit de délibérer sur les deux parcelles à exploiter en 2020 mais mise en vente en 2019.

La délibération est votée à l'unanimité soit 15 voix.

22- Motion accès Hautes-Alpes

Motion concernant le désenclavement des Hautes-Alpes.

La motion est signée par 8 élus.

23- Questions diverses

- Monsieur le Maire remercie l'adjoint aux finances et la secrétaire de mairie pour tout le travail établi pour le budget.
- Une élue explique qu'elle a distribué aux conseillers municipaux un sac en tissu du réseau des médiathèques de Serre-Ponçon.
- Une élue explique que la commission animation a envoyé un courriel aux élus afin d'avoir un retour sur le fonctionnement des apéritifs des hameaux. Le maire précise que s'il n'y a pas assez d'élus présents il demandera à un employé communal de venir.
- Une élue demande si la mairie a eu des informations de la micro-crèche au sujet du développement du compostage avec la cantine. Aucune information n'a été envoyée en mairie à ce sujet.
- Le maire explique qu'il a reçu les représentants de l'association « La gaule du rabioux » qui souhaite être invité aux réunions concernant le projet de microcentrale.
- Le maire explique qu'il ya une forte demande des habitants de l'avenue de la gare afin qu'il y ait une numérotation. Il a fait des demandes de devis. Un élu précise que La Poste propose cette prestation sur l'ensemble de la commune afin que la numérotation se fasse au mètre. Mais le coût n'est pas le même.
- Le maire fait part d'un problème au niveau de la Croix de Vière, il faudra changer la panneau afin d'orienter correctement les usagers.
- Le maire présente une nouvelle association qui s'est implantée sur la commune, Tiss'âge. Il précise qu'elle n'a pas encore fait de demande de subvention pour l'année 2019.
- Le maire explique qu'il a reçu les représentants de la région pour le transport scolaire. Ce service n'existera plus sur la commune car la distance minimum passe de 2 à 3 km. La dérogation obtenue l'an passé est arrêtée.
- Le maire fait la lecture d'un courrier d'un habitant au sujet du PLU. Un élu précise que la commune a un an pour répondre.
- Le maire fait part du problème sur la route de Fontmolines, il a téléphoné à RTE et à l'entreprise qui a fait les travaux afin que la route soit refaite correctement suite aux travaux de l'an passé.
- Le maire donne lecture d'un courrier de la préfecture au sujet de la délibération d'approbation du PLU. Il y a une petite erreur à modifier.
- Le montant reçu par le sivu du Couleau est un peu moins important en 2018 qu'en 2017.
- Le maire précise qu'une réunion sera faite pour le projet de la traversée du village.
- Le maire revient sur l'échange de terrain qui doit être fait avec des habitants, il conviendra de modifier la délibération votée en février 2019.

- Le maire fait la lecture d'un courrier de l'OICS (Office Intercommunal des Sports), un titulaire et un suppléant doivent être nommés par la commune.
- Le maire fait part d'une pétition contre les compteurs linky qui regroupe une vingtaine de signatures.
- Le maire fait le point sur le feu du mardi gras organisé par l'APE. Il explique que la commune a reçu un mail le mardi précédent l'événement disant que le feu n'aurait pas lieu. Le feu a été décidé au dernier moment et aucune autorisation n'a été faite aux pompiers.
- Un élu demande pourquoi il n'a pas reçu le courrier de l'APE qui a été déposé en mairie. Le maire répond que le courrier nomme un agent et que ça ne doit pas être discuté en conseil municipal. Le courrier sera remis en main propre à chaque conseiller. L'élu ne comprend pas pourquoi il n'a pas reçu son courrier, le conseil aurait pu en discuter en huit clos. Le maire précise qu'une réunion a eu lieu avec le personnel concerné.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23H16.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

